

RIEZ

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

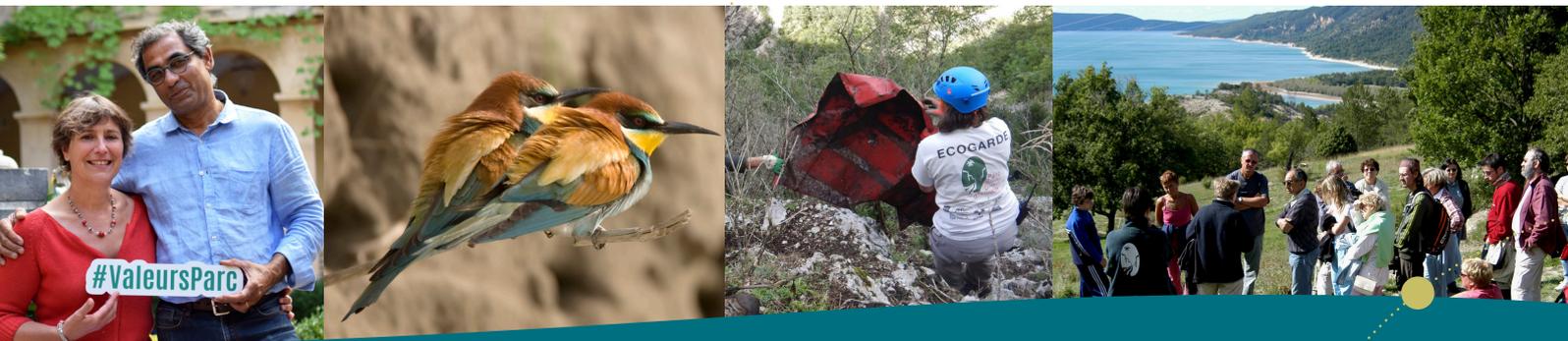
Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER

- Animation du site **Natura 2000** « Plateau de Valensole » : inventaires et suivis (petit rhinolophe, castor d'Europe, pollinisateurs sauvages...) ; montage de mesures agro-environnementales en faveur de l'outarde canepetière et de milieux pastoraux avec des agriculteurs volontaires.
- Diagnostic et suivi de l'état de conservation des **zones humides**, de Pontfrac, et du bord du Colostre, sites d'intérêt écologique majeur au plan de Parc.
- Études pour la restauration des continuités écologiques et de la morphologie du **Colostre** (2012-2017) ; définition de l'avant-projet et concertation avec les riverains sur Allemagne-en-Provence et Saint-Martin-de-Brômes (2018-2019), étude en attente de lancement sur Riez et Roumoules.
- Travaux d'entretien et de restauration de la **végétation des bords du Colostre** et de l'Auvestre (13,3 km traités depuis 2018) en continuité des brigades bleues du département.
- Soutien au programme collectif de recherches sur la cité antique et le diocèse médiéval (édition d'un courrier scientifique spécifique du Parc).
- 104 édifices du **patrimoine bâti** inventoriés et décrits sur la commune et 13 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés, dont un devant la fontaine de la colonne, un devant l'hôtel de ville, un sur la place Saint-Antoine.
- Inventaire participatif des **pigeonniers et cabanons** du plateau de Valensole et valorisation via un guide découverte.
- Echanges autour du projet de restauration de la chapelle Saint-Maxime.
- Renouvellement des panneaux du « **circuit du gypse** » créé par le Parc entre Saint-Jurs et Riez et valorisé dans un livret découverte.



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Organisation d'une conférence sur l'énergie et l'après-pétrole de B. Thévard.

- Co-organisation des **Caminades du Verdon** (2011) ; création du spectacle *La guinguette du Colostre* par le CrieuR du Verdon en 2017.
- Prise en charge d'**interventions pédagogiques** ou de sorties pour l'école maternelle (3), primaire (34), le collège (51), et pour le Club ados (sur l'eau, le Colostre, la biodiversité, la découverte du territoire, les plantes tinctoriales ; participation à l'opération de nettoyage des berges du Verdon).
- Organisation de la **Fête du Parc** et du Mescl'arts festival (2011) avec un collectif d'associations culturelles accompagné par le Parc, et comprenant le Plancher des chèvres, La Sauce, Les Boukans, Les Tranquilo.
- Événement « **1851, un soulèvement pour la République** » : exposition, conférence, présence des partenaires à l'occasion de la fête du Parc ; publication d'un courrier scientifique.
- Journée de **sensibilisation sur le plâtre** traditionnel avec le musée Mazan, l'association « Pico greuto » de Saint-Jurs et la commune.



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Partenariat avec la couveuse d'entreprise **Émergence O4** basée à Riez – 30 porteurs de projet accompagnés.
- Partenariat avec la couveuse Diapason et aide à la création d'un **tiers-lieu**, place Saint-Antoine : « Le lieu-dit » (espace de travail partagé).
- Accompagnement de deux **installations d'agriculteurs** sur la commune via les espaces-tests d'installation en agriculture : F. et C. Meurant (maraîchers) et J. Bœuf (poules pondeuses).
- Étude de développement agricole de la vallée du Colostre.
- Réalisation d'un état des lieux du **potentiel trufficole**.
- Accompagnement des **agriculteurs volontaires** du plateau de Valensole vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement (**démarche REGAIN** co-animée avec la chambre d'agriculture O4 et la SCP) : 50 exploitations impliquées dont 1 sur la commune (préconisation de pratiques permettant la restauration de la qualité des sols et de l'eau, formations, journées techniques...).
- Attribution de la **marque Valeurs Parc** à Christophe Botta (miel), l'Hôtel des Colonnes.

- Promotion de la **randonnée** : création du GR de Pays – Tour des balcons du Verdon et plateau de Valensole, et réalisation d'une fiche-randonnée sur les sentiers de la chapelle Saint-Maxime (les colonnes romaines, le long du Colostre) et sur le plateau de Millarettes Revesca par Valvachères et par Peyronnet) ainsi qu'une fiche-randonnée vélo sur les itinéraires de Revesca ; valorisés dans www.cheminsdesparcs.fr.
- Accompagnement de la commune sur un projet de gîte d'étape avec Gîtes de France O4 et le Conseil départemental O4 ; et pour le développement de l'offre de randonnée en lien avec le Conseil départemental O4 – renouvellement de la signalétique.
- Création d'un **circuit de randonnée à vélo (VTC)** « Cabanons et Pigeonniers » mis en ligne sur www.cheminsdesparcs.fr ; et édition d'un livret *Découverte des cabanons et pigeonniers du plateau de Valensole*.
- Étude/animation pour la création d'un carré paysan sur le marché hebdomadaire de Riez en 2016.
- **Programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV-2018)** : appui à la candidature de la commune sur un projet de remplacement de chaudière sur l'école communale.



AMENAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de la commune lors de l'élaboration de son **plan local d'urbanisme** : aide à la rédaction du cahier des charges et de l'analyse des offres et à l'audition des candidats, transmission d'éléments de porter à connaissance et avis technique, participation aux réunions.
- **Audit des consommations en eau** des bâtiments/équipements publics et préconisations.
- **Avis sur l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol** porté par la société Engie Green sur le site du Bois de l'Hôpital (2019).

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)**.
- Apport de connaissances et accompagnement du projet **d'extension du réseau d'eau SCP** sur le Plateau de Valensole pour permettre une bonne intégration paysagère et environnementale et favoriser des pratiques agricoles respectueuses des ressources en eau et de la biodiversité.
- Démarche d'organisation de la compétence Gestion des milieux aquatiques et protection contre les

inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.

- **Promotion des activités touristiques de découverte** des patrimoines : carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros), carte randonnée des gorges du Verdon (1), partenariats avec les offices de tourisme, édition et vente de fiches de randonnée des sentiers communaux ; création et promotion de 4 GR de pays- tours du Verdon.
- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations...).
- Opération **écogardes** (depuis 2002) : patrouilles estivales d'information, de sensibilisation et prévention aux problématiques des déchets, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu.
- Programme d'actions du **contrat rivière**: appui technique et financier sur 35 projets de stations d'épuration (21 réalisées, 14 en cours), de schémas directeurs eau potable ou assainissement, de 18 toilettes sèches...
- **Partenariat** avec la société du canal de Provence pour développer une solidarité aval/amont : contribution au financement des projets locaux d'amélioration de la qualité de l'eau (près de 3 millions d'€ en 12 années).
- Permanences de **conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc:174 personnes conseillées (particuliers, élus, professionnels) au cours de 46 permanences tenues entre 2013 et 2018, ainsi que 19 communes rencontrées pour un bilan des problématiques urbanistiques et architecturales (2013).
- Installation d'un **réseau radio** permettant de couvrir le territoire et destiné à la **sécurité** et l'alerte secours. Le service est proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers.

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcdVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00
info@parcduverdon.fr